

Date de la convocation : 23/09/2025
Nombre de membre en exercice : 17
Nombre de membres consultatifs : 2

Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : /

Le trente septembre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents 10 membres du Conseil d'Administration :

- **Membres à voix décisionnelle** Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Nicole BERTHON, Madame Geneviève BENEDETTO, Madame Patricia TILLET, Madame Marine COUZELAS, Monsieur Joel CONTINSUZAT, Madame Martine TABONE, Monsieur Adrien SEIXAS, Madame Gisèle PATAUX.

Secrétaire de séance : Madame Marine CARRICO

Numéro : DLAS20253009-006

Matière : 8.2 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AIDE SOCIALE

Objet : AIDES SOCIALES LEGALES DU CCAS : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Vu les dispositions de l'article L. 123-5 du Code de l'action sociale et des familles, aux termes desquelles le Centre communal d'action sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées, notamment par des interventions sous forme de prestations ;

Vu la délibération n° DLAS20140624-04, portant sur la mise en place du règlement intérieur dans un souci de définir les modalités d'attribution des aides sociales facultatives à destination des personnes en précarité sur le secteur d'USSEL ;

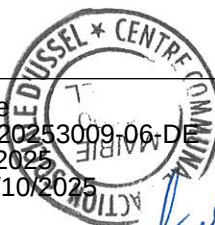
Considérant la volonté du CCAS d'améliorer les modalités d'attribution des aides sociales facultatives à destination des personnes en précarité sur le secteur d'USSEL ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **d'approuver les modifications concernant les modalités d'attribution des aides sociales facultatives à destination des personnes en précarité sur le secteur d'USSEL :**
 - **La définition d'un plafond de revenus : reste à vivre**
- **Revalorisation des montants de certaines aides (chèques interservices, aides exceptionnelles)**
- **Réflexion autour de l'aide au permis de conduire : critères d'attribution et proposition d'un projet citoyen par le biais d'une charte d'engagement pour 20 heures de bénévolat (CCAS associations caritatives)**
- **Mise en place du dispositif relais numérique par Emmaüs Connect**
- **Mise en place d'une commission de coordination des aides avec les partenaires sociaux**

Fait en Mairie d'Ussel, le 1^{er} octobre 2025

Accusé de réception en préfecture
019-261927511-20251001-DLAS20253009-06-DE
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025



Le Maire,
Président du Centre Communal
d'Action Sociale,
Vice-Président du Conseil
Départemental de la Corrèze,

Christophe ARFEUILLERE